Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260209-D2026_14-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 février 2026

Date de convocation : 02/02/2026 **Date d'affichage : 02/02/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Philippe CHAVROCHE, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; Adjoints, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE, Yann LE GUENNEC, Françoise HERBERT, Anne-Lise CRUCHON, Denis MARTIN ; conseillers municipaux

Absents excusés : Marie-Geneviève SAUVAGE (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE), Aurélien LEBLANC

Absent non excusé : David GIEUX

Secrétaire de séance : Philippe CHAVROCHE

35/330/14/2026
3- Objet : Délibération vote des subventions aux associations pour 2026

Madame Jacqueline HAQUIN ; 1ère adjointe propose le tableau suivant pour l'attribution des subventions 2026.

Ce tableau a été proposé à la commission vie associative du 2 février dernier.

Après étude des dossiers et des réserves financières des associations, la commission vie associative propose ou non un montant de subvention pour 2026. Il est rappelé que chaque association bénéficie de la gratuité des salles en cas de manifestations et/ou de réunions.

Proposition de vote pour les subventions attribuées en 2026 :

Nom Association	Montant voté 2025	Montant de subvention demandé	Montant proposé pour 2026
Association Municipale			
ACCA	0.00 €	Pas de demande	
Taillis Activité Détente	200.00 €	Demande de 400.00 €	200.00 €

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260209-D2026_14-DE

ESTSC (sections tennis de table – pilates- yoga)	0.00 €	Pas de demande	
APEL Taillis	8.00 € x 73 = 584.00 €	Demande de 8 € par élèves	8.00 € X 72 élèves = 576 €
Union Nationale Combattants Taillis	100.00 €	Demande de 120.00 €	100.00 €
Le Club de l'Amitié Taillis	0.00 €	Pas de demande	
Le Palet Taillissien Taillis	0.00 €	Pas de demande	
Comité d'animation et de loisirs	300.00 €	Demande de 350.00 €	350.00 €
Taill'créons	0.00 €	Pas de demande	
Les Scoubidous	0.00 €	Demande de 350.00 €	350.00 €
Les jardins potagers	0.00 €	Pas de demande	
Association intercommunale			
« Festival désarticulé » Rue des Arts	669.50 €	0.65 € X 1030 habitants = 669.50 €	669.50 €
Batachrist'ival	0.00 €	Demande de 100 €	100.00 €
Association extérieure			
Association solidarité vitréenne collectif EPISOL	200.00 €	Demande de 0.20 centimes par habitants	200.00 €
Resto du cœur	100.00 €	Demande de 300 €	
MONTANT	**3 153.50 €**		**2 545.50 €**

Aide à l'association **Familles Rurales** pour le fonctionnement du centre de loisirs pour l'année 2026.
Subvention 2026 : 37 935.72 €

Ces subventions seront comptabilisées au compte 65748 et au compte 657483

Les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2026.

Le conseil Municipal après avoir délibéré par vote :
POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION :

- **ATTRIBUE** le montant total de **40 481, 22 €** pour les subventions aux associations pour l'année 2026

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 10.02.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE